



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240206-2423-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2024
Date de mise en ligne : 21 février 2024

CF/LR

DECISION MUNICIPALE DM_2024_027

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De passer un contrat avec l'UDEA33, dans le cadre d'un stage de guitare, les 9 et 10 mars 2024.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 011, article 6228 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 19/02/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole